

transport dans ce vaste empire en vue de son développement; n'allons pas répéter l'erreur que nous avons si souvent commise dans le passé et construire en vue des besoins actuels. La région de la rivière de la Paix a besoin d'un chemin de fer principal pour lui donner accès à la mer, et il ne suffit pas d'un embranchement. Nous devrions élargir nos vues. Avec une population d'un million, il faudrait non pas un chemin de fer à voie unique, mais un chemin de fer à voie double pour transporter les produits des fermes de la région de la rivière de la Paix aux ports maritimes. Si l'on mettait en valeur ce territoire, cela vaudrait la peine de compléter les entreprises de chemins de fer des deux provinces de l'Ouest.

Je demande au Gouvernement de coopérer avec le gouvernement impérial et les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise pour faire de la région de la rivière de la Paix un grand établissement impérial. L'Alberta et la Colombie-Anglaise réunies pourraient fournir 30 millions d'acres de terre pour des homesteads; le gouvernement fédéral pourrait payer le coût du défrichement du sol et des constructions nécessaires selon le plan que j'ai indiqué; de son côté, la Grande-Bretagne pourrait pourvoir aux besoins temporaires des colons comme elle le fait aujourd'hui jusqu'à un certain point. Les participants à ce projet d'immigration britannique pourraient aussi s'organiser d'une façon équitable pour garantir en commun les intérêts sur les obligations que les chemins de fer de l'Etat auraient à émettre pour compléter les programmes de construction de chemins de fer de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise et pour construire les embranchements que requerrait plus tard le développement de l'établissement. Ces obligations pourraient être garanties durant une période de vingt ans, ce qui éviterait durant une génération à notre réseau national le danger des déficits possibles provenant de la construction de ces chemins de fer.

Je partage la grande confiance que mon ami le député de Vancouver-Burrard (M. Clark) professe à l'égard de la race britannique et je crois comme lui que cette race peut fournir de bons agriculteurs. Je crois cependant que la formation préliminaire de ces citoyens britanniques devrait se faire chez eux afin d'éliminer autant que possible ceux qui ne sont pas aptes à la vie agricole. A cette fin, le gouvernement britannique pourrait se servir d'une partie de ses fonds destinés aux allocations de chômage pour payer des primes destinées à encourager les cultivateurs à donner la formation nécessaire à ceux qui désireront émigrer chez nous. Avec un arrangement de cette sorte, on pourrait procurer au Canada

environ un million d'hommes travaillant actuellement sur les fermes des îles Britanniques, car l'attrait de homesteads gratuits dans un pays foncièrement britannique les encouragerait à venir ici en grand nombre. Ce n'est pas chose facile que de créer un établissement de cette envergure, mais c'est le temps d'entreprendre de grandes choses. Il s'élèvera bien des difficultés, mais les deux grandes races qui se partagent notre grand Dominion ont résolu dans le passé des problèmes bien plus formidables que celui-là. La région de la rivière de la Paix, si nous la pourvoyons de moyens de transport convenables, possède tous les avantages voulus pour nous donner la meilleure occasion possible de développer le pays. Avons-nous le courage d'entreprendre ce projet? Où sont les grands artisans de notre destinée nationale, les dignes successeurs des Macdonald, des Cartier et des Laurier?

Un article, publié le 2 mars dans le *Financial Post*, expose le programme probable du Gouvernement relativement à l'immigration d'ici à deux ans. Mes honorables collègues y constateront que le projet des 3,000 familles a été remanié et qu'il s'appellera dorénavant le projet d'établissement de colons pionniers. Comment pouvons-nous espérer que ce projet remodelé va être exécuté avec succès par le Gouvernement actuel qui n'a pu faire venir que 3,000 familles en trois ans dans l'exécution de l'ancien projet. Dans ces conditions, combien de temps lui faudra-t-il pour faire venir les 20,000 familles qu'il se propose d'obtenir? Pour faire voir la faiblesse de ce nouvel effort, il suffit de rappeler que le gouvernement britannique voulait nous envoyer 500 familles cette année, mais que le gouvernement canadien n'a pu les accepter et que la chose a été remise à 1929. Je dis, monsieur l'Orateur, qu'il est temps de cesser ce camouflage et ces expédients. Je demande au Gouvernement d'inaugurer un programme d'immigration conforme aux besoins du pays.

Quelques honorables préopinants ont parlé longuement de la question du choix des pays dont nous devrions accepter les immigrants. Avant de conclure, je dirai qu'à mon sens c'est le droit inhérent à toute nation de décider de son propre statut en ce qui concerne sa population. Il est de notre devoir envers la postérité et envers les auteurs de la Confédération de voir à ce que dans le grand tout qui formera la race canadienne de demain il n'entre aucun élément qui pourrait tarer ou affaiblir l'héritage légué par nos pères. Les Canadiens sont tenus de maintenir la haute réputation dont ils jouissent aujourd'hui. Nous avons le droit de faire un choix; nous avons le droit de poser des conditions et il n'y a pas lieu d'hésiter.